

# Pourquoi le CRM est-il aussi important ?

L'intégration de votre DSN génère, tous les mois, un Compte-Rendu Métier aussi appelé CRM. Ce document, que vous pouvez consulter à partir de votre espace sécurisé (onglet « Mon espace adhérent » / « Mon suivi DSN »), contient des informations importantes dont vous devez impérativement prendre connaissance.

On vous dit pourquoi :

## J'ai des anomalies bloquantes :

Je corrige les données erronées depuis mon Espace sécurisé. En cas d'impossibilité, je prends contact avec les services de la Caisse.

Certaines corrections nécessitent une DSN rectificative.

Le paramétrage du logiciel de paie doit **IMPÉRATIVEMENT** être modifié pour les prochaines DSN.

## Mon CRM m'indique que :

### Bilan

État de la déclaration : KO

Nombre de salariés : 49

Nombre de contrats : 49

Nombre d'anomalies bloquantes : 1

Nombre d'anomalies non-bloquantes : 5

## J'ai des anomalies non-bloquantes :

### MESSAGE\* :

Le volume d'activité (S21.G00.53.002 - type 01) doit être égal à la quotité de travail du contrat (S21.G00.40.013) plus les heures supplémentaires aléatoires (S21.G00.51.012 - type 017) moins le volume d'absences non rémunérées (S21.G00.53.002 - type 02).

### EXEMPLE :

La DSN de Monsieur X se présente ainsi :  
S21.G00.40.013

- Quotité de travail du contrat = **151.67**

S21.G00.53.002 - type 01

- Travail rémunéré = **116.67**

S21.G00.51.012 - type 017

- Heures supplémentaires = **0**

S21.G00.53.002 - type 02

- Absences non rémunérées = **0**

Les données sont incohérentes car le salarié a travaillé 35h de moins que prévu par son contrat de travail et cet écart n'est justifié par aucune autre rubrique.

\*Exemple le plus fréquent / impactant.

### → MESSAGE :

La modalité d'exercice du temps de travail du salarié (S21.G00.40.014) n'est pas cohérente avec la quotité de travail de son contrat (S21.G00.40.013).

Nous vous remercions de modifier votre paramétrage pour vos prochaines DSN.

### EXEMPLES :

✓ Monsieur L travaille 32h/semaine. Sa DSN se présente ainsi :

S21.G00.40.013 - Quotité de travail du contrat = **138.67**

S21.G00.40.014 - Modalité d'exercice du temps de travail = **10 - temps complet.**

✗ **FAUX** : Monsieur L est à temps partiel, il faut donc renseigner un code **20 - temps partiel.**

✓ Madame M travaille 35h/semaine. Sa DSN se présente ainsi :

S21.G00.40.013 - Quotité de travail du contrat = **151.67**

S21.G00.40.014 - Modalité d'exercice du temps de travail = **20 - temps partiel.**

✗ **FAUX** : Madame M est à temps complet, il faut donc renseigner un code **10 - temps complet.**

✓ La DSN de Monsieur N se présente ainsi :

S21.G00.40.013 - Quotité de travail du contrat = **00.00**

S21.G00.40.014 - Modalité d'exercice du temps de travail = **10 - temps complet.**

✗ **FAUX** : La valeur de la rubrique S21.G00.40.013 est absente. Le paramétrage doit être corrigé pour la prochaine DSN.

### → MESSAGE :

Le Code statut catégoriel Retraite Complémentaire Obligatoire (S21.G00.40.003) doit être cohérent avec le message collègue déduit de la classification (S21.G00.40.041) du salarié.

### EXEMPLE :

Madame Y est secrétaire ETAM niveau D. Sa DSN se présente ainsi :

S21.G00.40.003 = **04 - non cadre**

S21.G00.40.041 = **D - cadre supérieur position D**

Le code classification utilisé n'est pas le bon car il appartient à la catégorie CADRE. Le code à utiliser est **ETAMD**.

En cas de doute, tous les codes métier et qualifications sont disponibles sur [Cibtp-raa.fr/dsn-2022/declarer](http://Cibtp-raa.fr/dsn-2022/declarer)

## J'AI CORRIGÉ MON ANOMALIE

L'anomalie ne ressortira plus dans les DSN à venir. Tout est en ordre !

## JE CORRIGERAI MON ANOMALIE PLUS TARD

Une **ANOMALIE BLOQUANTE** empêche l'intégration du flux DSN du mois concerné ainsi que ceux des mois à venir.

Si l'**ANOMALIE NON-BLOQUANTE** vous semble sans incidence dans l'immédiat, à court terme elle risque d'engendrer un retard dans le calcul et le paiement des congés de vos salariés.

Une correction au fil de l'eau permettra une intégration exhaustive des données et une consolidation de fin de campagne optimale pour éviter tout impact potentiel sur la saisie des demandes de départ en congés.